



Pour l'égalité,
contre la discrimination

Le vote 'pour tous' en 2024 ?

Imaginez une table ronde. Vous êtes entouré de cinq autres personnes, amenant le nombre total de convives à six. Vous voulez prendre une série de décisions importantes pour la tablée et avez organisé un système de tour de table. Pourtant, à chaque tour, une personne se tait. Parfois par choix, parfois par impossibilité. Quelquefois, cette personne, c'est vous. **Une personne sur six.** C'est le pourcentage de Belges qui n'ont pas voté, ou voté blanc ou nul lors des dernières élections de 2019. Soit 1,3 million de personnes.

La tradition du vote obligatoire a longtemps maintenu dans l'ombre la question de la participation électorale en Belgique. Pourtant, le problème est de taille. Si les personnes n'ayant pas voté, ou pas de façon valide, s'étaient rassemblées aux dernières élections, elles auraient pu élire un parti plus puissant que le premier parti de Belgique. Pour Unia, c'est l'**inégalité de la participation électorale** qui alarme.

Malgré la Déclaration universelle des droits de l'Homme qui nous rappelle que **le droit de vote est un droit humain fondamental**, celui-ci ne s'exerce pas de la même manière pour toutes et tous. En tant qu'organe de promotion de l'égalité, Unia défend la participation égale et inclusive dans tous les secteurs de la société. Ces cinq prochaines années, Unia a particulièrement choisi de miser sur la participation des personnes les plus vulnérables.

En 2024, les citoyens seront appelés à prendre part à de nouvelles élections qui redessineront le paysage politique de notre pays et de ses entités fédérées. Unia espère que toutes et tous auront l'opportunité et l'envie de participer.



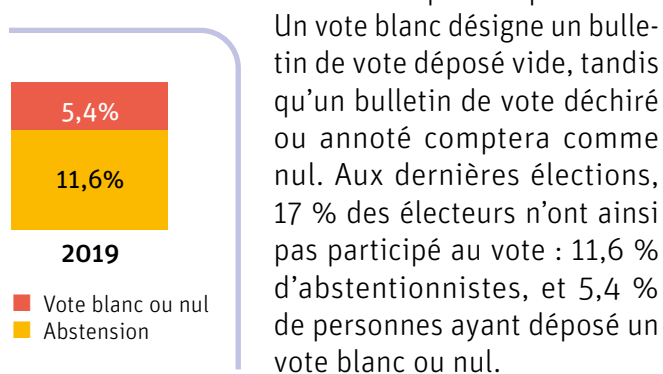
Vote blanc, nul ou abstension

1 personne sur 6

soit 1,3 million de personnes



La non-participation électorale ne se résume pas au fait de ne pas aller voter, c'est-à-dire à l'abstention. Il faut ajouter les personnes qui votent blanc ou nul à la liste de celles dont la voix ne sera pas comptabilisée.



Un vote blanc désigne un bulletin de vote déposé vide, tandis qu'un bulletin de vote déchiré ou annoté comptera comme nul. Aux dernières élections, 17 % des électeurs n'ont ainsi pas participé au vote : 11,6 % d'abstentionnistes, et 5,4 % de personnes ayant déposé un vote blanc ou nul.

Plusieurs raisons peuvent expliquer qu'une personne ne participe pas aux élections. En plus des impossibilités pratiques et des barrières structurelles au vote, il se cache souvent derrière ce phénomène un choix lié à un rejet de la politique. La non-participation est en tout cas largement liée à des facteurs sociaux sous-jacents.

Unia défend l'égalité et lutte contre les discriminations sur base des critères de discrimination protégés, tels que le handicap, l'âge, la nationalité... Car elle varie en fonction de plusieurs de ces critères, la participation électorale est inégalitaire. Pour Unia, cela pose un risque pour notre démocratie.

Source : Service public fédéral Intérieur, Direction des Élections

Cette fiche se concentre sur les différents critères protégés d'Unia pour lesquels la question de l'inégalité de la participation se fait centrale. Unia rappelle qu'il existe une responsabilité sociétale, en plus qu'individuelle, à permettre la participation de chaque individu.

Âge

Les **jeunes** votent en moyenne moins que le reste de la population, et ce pour quatre raisons principales :

- › **Habitude** – La simple habitude de voter influence le fait qu’une personne aille voter ou non aux prochaines élections. Les jeunes n’ont par nature pas encore pris cette habitude.
- › **Nouveauté** – À la fois la vie politique en général et les enjeux courants peuvent être difficiles à déchiffrer pour les jeunes qui sont appelés à voter pour la première fois.
- › **Alternatives** – D’autres formes de participation politique, non-électorales, séduisent les jeunes. Celles-ci leur semblent plus adaptées à l’auto-expression, tandis que le vote leur laisse parfois le sentiment de ne pas être entendus.
- › **Désenchantement** – Il y a une tendance chez les jeunes à être désenchantés de la politique. Ceci est aussi lié au manque de représentation qui est abordé dans l’encadré ci-dessous.

Statut socio-économique et éducation

En 2019, un lien entre la participation électorale et le taux d’emploi était observé au niveau communal. Un lien n’implique pas une causalité et, en réalité, deux facteurs se cachent derrière cette observation : **l’éducationnel et le social**. Le niveau d’éducation joue en effet un rôle tant dans l’emploi que dans le comportement électoral des Belges. Il est par exemple plus probable de s’abstenir pour les personnes ayant atteint un plus faible niveau d’études. D’ailleurs, si le vote n’était plus obligatoire, il serait 3 fois plus probable pour les Belges universitaires de tout de même voter comparé aux Belges n’ayant pas fait d’études secondaires. Ceci s’explique en partie par le capital scolaire, mais pas seulement. Les réseaux sociaux des citoyens jouent également un rôle dans leur socialisation politique. Il se déroulerait un véritable phénomène que les chercheurs appellent « l’auto-exclusion du jeu politique » auquel les citoyens moins diplômés font face. Voir l’encadré ci-contre sur la crise de la démocratie représentative pour plus de détails.

Les **personnes âgées** participent également moins au vote.

Elles forment d’ailleurs **le groupe le plus à risque de ne pas voter**. Une étude de G. Pion à Charleroi montre que l’abstention augmente rapidement après 75 ans, pour toucher une personne sur deux dès 85 ans et jusqu’à **neuf personnes sur dix en maison de repos**. Ceci est préoccupant dans un contexte de vieillissement de la population, qui voit la part des personnes âgées augmenter et de ce fait le taux global d’abstention aussi. Entre 2019 et 2050, la part des personnes de plus de 65 ans devrait augmenter de 40 % en Belgique. La détérioration de l’état de santé est bien sûr en cause mais pas seulement : l’affaiblissement des liens sociaux suite à la mise à la pension, le désintérêt et l’isolement ont un impact sur le fait de se rendre aux urnes.

Représentation

Dans les cas où le vote n’est pas obligatoire, les citoyens se sentant bien représentés continueraient en moyenne plus à aller voter que les autres. Il existe un lien clair entre représentation et participation, entre représentation et rejet du système politique. Dans notre pays où 70 % de la population déclare être épuisée par le modèle parlementaire traditionnel et ne plus faire confiance dans les professionnels de la politique, le risque d’abstention par rejet de la démocratie est grand. Encore une fois, nous ne sommes pas tous égaux devant ce phénomène. Les citoyens les plus vulnérables sont et se sentent moins bien représentés.



« Convaincre les citoyens les plus précaires de participer aux élections est l’un des défis les plus importants en démocratie. Ils ont tendance à s’auto-exclure du jeu électoral, ce qui a des conséquences directes sur la bonne représentation de leurs intérêts et de leur réalité dans les décisions politiques qui seront prises par les institutions élues. »

Jean-Benoît Pilet, Professeur de sciences politiques à l’Université libre de Bruxelles

Nationalité et origine

L'accès et le recours au droit de vote des personnes de nationalité étrangère résidant en Belgique est un autre point d'intérêt pour Unia. **Les non-Belges n'ont le droit de voter qu'aux élections communales.** Ce droit n'a d'ailleurs été acquis qu'en 1999 pour les Européens et en 2006 pour les non-Européens. Il leur est donc impossible de voter à tout autre niveau de pouvoir. Si nous prenons Bruxelles comme exemple, cela signifie qu'un tiers de sa population est privée du droit de vote pour la Région. Pourtant, même aux élections communales, la participation n'est pas simple. Les non-Belges doivent s'inscrire pour voter, et cette démarche administrative est complexe en plus d'être souvent méconnue.

Handicap

Dans la pratique, les personnes en situation de handicap sont confrontées à de nombreux obstacles et éloignées du vote, notamment en raison de présupposés selon lesquels « elles ne sont pas capables de voter ». Cela est particulièrement le cas pour les personnes avec un handicap intellectuel ou un trouble psychique.

- › **L'accès à l'information** – Les programmes des partis et les débats politiques restent encore peu accessibles. Ils sont rarement traduits en langue des signes et/ou en 'facile à lire et à comprendre'. Les outils de préparation au vote qui permettent de fournir une information politiquement neutre font défaut.
- › **La difficulté de se déplacer aux urnes** – Faute de transport public accessible, les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés à se rendre sur les sites électoraux. Les personnes vivant en institution sont quant à elles tributaires du manque de temps des professionnels, et de leur disponibilité les dimanches de vote, pour les accompagner. Il est dès lors souvent fait recours à des certificats médicaux généraux octroyant une dispense de vote.
- › **Les bureaux de vote** – Malgré de nombreux efforts, l'inaccessibilité des bureaux et du matériel de vote (notamment des bulletins de vote) empêchent encore de nombreuses personnes en situation de handicap de voter de manière autonome et confidentielle. En outre, les personnes présidant

Environ 85 % des personnes concernées, freinées par cette étape, ne s'inscrivent simplement pas.

Pour ce qui est des personnes d'origine étrangère ayant la nationalité belge, des études suggèrent qu'une meilleure représentation serait associée à une participation électorale accrue. Unia ne dispose pas de chiffres sur la participation électorale par origine, mais bien de ceux-ci : entre 2010 et 2014, la part de personnes d'origine étrangère parmi les députés était estimée à 7,1 %, soit environ 4 fois moins que la part de personnes d'origine étrangère, de toutes nationalités confondues, résidant en Belgique...

les bureaux sont parfois mal informées du droit pour les personnes en situation de handicap à être accompagnées dans l'isoloir par une personne de leur choix.

- › **Les juges de paix** – Les juges de paix peuvent décider de retirer le droit de vote d'une personne. En plus de ne pas toujours être conformes à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, ces décisions sont difficilement réversibles.
- › **Les modalités du vote** – Se rendre dans un bureau de vote bondé le jour des élections peut s'avérer compliqué, voire impossible, pour certaines personnes en situation de handicap comme par exemple les personnes avec un trouble psychique, pour lesquelles l'environnement du vote peut avoir un caractère anxiogène. Les modalités du vote pourraient être aménagées afin de faciliter l'exercice du vote, notamment le vote par correspondance ou le vote à des horaires spécifiques.



« Normalement, mon frère allait m'aider, mais ils ne l'ont pas laissé m'accompagner. Du coup, j'ai dû le faire seul [...] Je voulais tellement voter pour X, mais je ne l'ai pas trouvé dans la liste. »

Témoignage d'Elias, personne vivant en famille

Pour aller plus loin...

Vous trouverez des recommandations et informations supplémentaires dans les sources suivantes :

- › Le rapport '[Une démocratie sans électeurs ? Une analyse de l'abstention électorale](#)'¹ de l'ULB et la VUB sur lequel Unia s'est en grande partie basé pour cette fiche
- › Le rapport d'Unia sur la [participation aux élections des personnes en situation de handicap](#)²
- › Le site '[Choix Égalité](#)'³ d'Unia, plein de bonnes pratiques sur la participation citoyenne au niveau des communes
- › Le [rapport](#)⁴ de LEVL sur des projets locaux améliorant la citoyenneté de et pour les personnes d'origine étrangère
- › Le site '[Ressources élections](#)'⁵ du Forum des Jeunes sur la participation des jeunes à la démocratie

1. <https://www.datocms-assets.com/53388/1684940620-une-democratie-sans-electeurs.pdf>

2. <https://www.unia.be/fr/publications-et-statistiques/publications/rapport-handicap-et-droit-de-vote>

3. <https://www.lechoixegalite.be/thematiques/participation-citoyenne/p2>

4. https://levl.be/app/uploads/2022/04/Actie_en_Gedeeld_Burgerschap_rapport_EIND_NL_5maart2021.pdf

5. <https://ressourceselections.be>

En cas de besoin...

Avez-vous vécu, vu ou entendu une discrimination ou un message de haine ?
Ou vous voulez demander des conseils ?

N'hésitez pas à contacter Unia pour toute question via notre formulaire de contact disponible sur notre site www.unia.be ou en téléphonant au **+32 (0)2 212 30 00**.



Unia
Place Victor Horta 40 (boite 40)
1060 Bruxelles
T +32 (0)2 212 30 00
www.unia.be



Disclaimer : Afin de faciliter la lecture pour les lecteurs non-voyants utilisant une synthèse vocale et dans un souci de lisibilité du texte, les formes masculines ont été utilisées pour désigner les deux sexes, hommes et femmes, ainsi que les différentes formes d'identité ou d'expression de genre.